





Les Bénéfices

Garanties et tarifs:

- Des garanties supérieures à vos obligations conventionnelles
- La possibilité d'améliorer vos garanties avec des régimes supérieurs
- € Des tarifs attractifs et stables

La Gestion:



Une gestion de haute qualité



Qualité de service



Espace clients digitalisé (internet mobile), délai de traitement des opérations de gestion



Affiliation en ligne



Un accompagnement de proximité



Reporting complet pour l'employeur

Les Services :



Tiers payant



Réseaux de soins



Conseil bien être



Second avis médical par Haut degré de solidarité

Les Grilles de Garanties et les exemples de remboursements

		Solution ADIMECO au 1er janvier 2023		Solution ADIMECO au 1er janvier 2023		Solution ADIMECO au 1er janvier 2023
Garanties conventionnelles remboursements de la Sécurité sociale inclus	BASE Ccn66 1er janvier 2020	BASE adhésion obligatoire	OPTION 1 1er janvier 2020	OPTION 1 adhésion facultative	OPTION 2 1er janvier 2020	OPTION 2 adhésion facultative
HOSPITALISATION						
Frais de séjour	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200% BR	200% BR
Honoraires (signataires OPTAM(1)/OPTAM-CO (1)):						
Actes de chirurgie (ADC)						
Actes d'anesthésie (ADA)	220 % BR	250 % BR	220 % BR	270 % BR	300% BR	300% BR
Actes d'obstétrique (ACO)						
Actes techniques médicaux (ATM)						
Honoraires (non signataires OPTAM(1)/OPTAM-CO(1)):						
Actes de chirurgie (ADC)						
Actes d'anesthésie (ADA)	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200 % BR	200% BR	200% BR
Actes d'obstétrique (ACO)						
Actes techniques médicaux (ATM)						
Forfait Hospitalier	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Forfait actes lourds	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière par jour : Conventionnée de nuit Conventionnée de jour	100 % FR limité à 2% PMSS limité à 1% du PMSS	100 % FR limité à 2% PMSS limité à 1% du PMSS	100 % FR limité à 2% PMSS limité à 1% PMSS	100 % FR limité à 2% PMSS limité à 1% PMSS	100 % FR limité à 3% PMSS limité à 1,5% PMSS	100 % FR limité à 3% PMSS limité à 1,5% PMSS
Personne accompagnante : Conventionné	100 % FR limité à 1,5 % PMSS	100 % FR limité à 1,5 % PMSS	100 % FR limité à 1,5 % PMSS	100 % FR limité à 1,5 % PMSS	100 % FR limité à 3 % PMSS	100 % FR limité à 3 % PMSS

		Ī	Solution A			Ī		ADIMECO nvier 2023			Solution <i>F</i> au 1er jan	
Garanties conventionnelles remboursements de la Sécurité sociale inclus	BASE (1er janvi		ВА	SE obligatoire	OPTIC 1er janvi		ОРТ	TION 1 facultative		ION 2 vier 2020	OPTIO adhésion f	ON 2
FRAIS MEDICAUX												
Consultation - visites : Généralistes signataires ou non de l'OPTAM (1)	100 %	% BR	100 9	% BR	100 %	6 BR	100) % BR	100	% BR	100 %	% BR
Consultation - visites : Spécialistes signataires OPTAM(1)/OPTAM-CO(1)	220 %	% BR	250	% BR	220 %	6 BR	250	250 % BR		% BR	250 %	% BR
Consultation - visites : Spécialistes Non signataires OP- TAM(1)/OPTAM-CO(1)	200 %	200 % BR 200 % BR		% BR	200 % BR		200 % BR		200	% BR	200 9	% BR
Médecine douce (acupuncture, ostéopathie, chiropractie, psychomotricien, diététicien, psychologue)	de 3 séance	de 3 séances par an/ de 4 séances par		E/séance dans la limite de 4 séances par an/ bénéficiaire 25€/séance dans la limite de 4 séances par an/ bénéficiaire		45€/séance dans la limite de 4 séances par an/ bénéficiaire		· ·		50€/séance d de 4 séanc bénéfi	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Pharmacie	100 %	100 % BR		100 % BR		100 % BR		% BR	100	% BR	100 9	% BR
Analyses et examens de biologie	100 %	100 % BR		100 % BR		6 BR	100) % BR	100	% BR	100 9	% BR
Auxiliaires médicaux	100 %	% BR	100 % BR		100 %	6 BR	100) % BR	100	% BR	100 %	% BR
Actes de petite chirurgie (ADC) et actes techniques médicaux (ATM) signataires OPTAM(1)/OPTAM-CO(1)	170 %	% BR	170 % BR		170 %	6 BR	170) % BR	170	% BR	170 9	% BR
Actes de petite chirurgie (ADC) et actes techniques médicaux (ATM) non signataires OPTAM(1)/OPTAM-CO(1)	150 %	% BR	150	% BR	150 % BR		150 % BR		150 % BR		150 % BR	
Radiologie, actes d'imagerie médicale (ADI) et actes d'échographie (ADE) signataires OPTAM(1)/OPTAM-CO(1)	150 %	% BR	150 9	% BR	150 %	6 BR	150	% BR	170	% BR	170 %	% BR
Radiologie, actes d'imagerie médicale (ADI) et actes d'échographie (ADE) non signataires OPTAM(1)/OPTAM-CO(1)	130 %	% BR	130 9	% BR	130 %	6 BR	130 % BR		150	% BR	150 %	% BR
Orthopédie et autres prothèses remboursées par la Ss	200 %	% BR	200 9	% BR	200 %	6 BR	200	% BR	200	% BR	200 9	% BR
	Classe 1	Classe 2	Classe 1	Classe 2	Classe 1	Classe 2	Classe 1	Classe 2	Classe 1	Classe 2	Classe 1	Classe 2
Prothèses auditives (dans la limite d'un appareil par oreille tous les 4 ans)**	100 % PLV (2)	20 % pmss par oreille	100 % PLV (2)	20 % pmss par oreille	100 % PLV (2)	20 % du pmss par oreille	100 % PLV (2)	20 % du pmss par oreille	100 % PLV (2)	1 700 €	100 % PLV (2)	1700 € (6)
Transport remboursé par la Ss	mboursé par la Ss 100 % BR		100 % BR		100 % BR		100 % BR		100 % BR		100 %	% BR

					ion ADIM r janvier 2					ADIMECO nvier 2023				ADIMECO nvier 2023
Garanties conventionnelles remboursements de la Sécurité sociale inclus		BASE Ccn6 r janvier 20		adhés	BASE ion obliga	toire		I ON 1 vier 2020		ION 1 facultative		I ON 2 rier 2020		ION 2 facultative
DENTAIRE														
Soins dentaires		100 % BR		100 % BR		100 % BR 100 % BR		100 % BR		100	% BR			
Inlays/onlays		100 % BR		:	100 % BR		100	% BR	100	% BR	100	% BR	100	% BR
Orthodontie remboursée par la Ss		300 % BR		:	350 % BR		300	% BR	350	% BR	350	% BR	400	% BR
Orthodontie non remboursée par la Ss		250 % BRF	₹	2	50 % BRR		250 9	% BRR	250 % BRR		250 % BRR		250 % BRR	
Prothèses dentaires non remboursées par la Ss	7	% PMSS /	an	7 % PMSS / an		ın	7 % PN	ISS / an	7 % PN	/ISS / an	10 % PN	MSS / an	10 % PI	MSS / an
Implantologie	20) % PMSS /	an	22 9	% PMSS / a	an	22 % PI	MSS / an	22 % PMSS / an		25 % PMSS / an		25 % PI	MSS / an
Prothèses dentaires remboursées par la Ss (4)** :	Panier	maîtrisé	Panier libre	Pani maîtı		Panier libre		maîtrisé ier libre	Panier maîtrisé et panier libre			maîtrisé ier libre		naîtrisé e er libre
Panier 100% santé								6 du PLV (2) se et position de		1				
Dents du sourire (incisives, canines, prémolaires)	250 % BR			300 % BR			325 % BR	Dans la li-	375 % BR		450 % BR		500 % BR	Dans la li-
Dents de fond de bouche		900 € par an et par bénéfi- ciaire (3)	125%	270 % BR	1100 € par an et par bé- néficiaire	125%	250 % BR	mite de 1 050 € par an et par bénéficiaire	300 % BR	Dans la limite de 1 250 € par an et par bénéficiaire	350 % BR	Dans la limite de 1 450 € par an et par bénéficiaire	400 % BR	mite de 1 650 € par an et par bénéficiaire
Inlays-core (dans la limite des PLV fixés)	150 % BR	C.a.i. C (3)		200 % BR	(3)		200 % BR	(3)	250 % BR	(3)	200 % BR	(3)	250 % BR	(3)

				ADIMECO nvier 2023				ADIMECO nvier 2023			Solution A au 1er jan	
Garanties conventionnelles remboursements de la Sécurité sociale inclus	BASE Ccn66 1er janvier 2020		BASE adhésion obligatoire		OPTION 1 1er janvier 2020		OPTION 1 adhésion facultative		OPTION 2 1er janvier 2020		OPTION 2 adhésion facultative	
OPTIQUE (5)	Classe A	Classe B	Classe A	Classe B	Classe A	Classe B	Classe A	Classe B	Classe A	Classe B	Classe A	Classe B
Verres** Monture adulte** Monture enfant**	100 % du PLV (2)	Grille Base	100 % du PLV (2)	Grille Base	100 % du PLV (2)	Grille Option 1	100 % du PLV (2)	Grille Option 1	100 % du PLV (2)	Grille Op- tion 2	100 % du PLV (2)	Grille Option 2
Lentilles prescrites (acceptées, refusées, jetables)	3 % P	MSS	3 %	PMSS	3 % F	MSS	4,5 %	6 PMSS	6,5 % F	PMSS	6,5 %	PMSS
Chirurgie réfractive	22 % [PMSS	22 %	PMSS	22 %	PMSS	22 %	PMSS	25 % F	PMSS	25 % I	PMSS
ACTES DE PREVENTION												
Tous les actes des contrats responsables	100 %	% BR	100	% BR	100 9	% BR	100	% BR	100 %	6 BR	100 %	6 BR
ACTES DIVERS												
Cures thermales acceptées par la Ss	100 %	% BR	100	% BR	100 9	% BR	100	% BR	100 %	6 BR	100 %	6 BR

Ss : Sécurité sociale.

PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale.

BR : Base de remboursement retenue par l'assurance maladie obligatoire pour déterminer son montant de remboursement.

BRR: Base de remboursement reconstituée.

- * Les garanties s'entendent dans les conditions existantes et à venir des contrats responsables tant au niveau des minima que des maxima fixés acte par acte.
- ** En tout état de cause, les garanties devront respecter les PLV fixés par décret dans le cadre des contrats responsables.
- (1) OPTAM : Médecins ayant adhéré à l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée ou OPTAM-CO pour les médecins exerçant une spécialité chirurgicale ou de gynécologie obstétrique.
- (2) PLV : Prix Limite de Vente.
- (3) Hors RACO, limite à 1 100 € ou 1 250 € ou 1 650 € par an et par bénéficiaire ; au-delà, la garantie appliquée est celle du décret n°2019-65 (125% BR). Les devis prothétiques sont valables 6 mois.
- (4) Dents du sourire : Ce sont les Incisives Canines Prémolaires. Ces dents correspondent au numéro de dent : 11,12,13,14,15,21,22,23,24,25,31,32,33,34,35,41,42,43,44,45.
- (5) Conformément à l'arrêté du 3 décembre 2018, le remboursement d'un équipement optique, composé d'une monture et de deux verres, n'est possible que tous les deux ans par béné-
- (6) Ce montant de 1 700 € inclus le remboursement de la Sécurité sociale

			Solution A au 1er jan			Solution A au 1er jan			Solution A au 1er jar	
	GRILLES OPTIQUES (Sécurité sociale incluse)	BASE / CCN66 Adhésion obligatoire	BASE Adhésion obligatoire		OPTION 1 / CCN66 Adhésion facultative	OPTION 1 Adhésion facultative		OPTION 2 / CCN66 Adhésion facultative	OPTI Adhésion	
	UNIFOCAUX ou MULTIFOCAUX				CLASS	SE A 100% San	té (*)			
	OU PROGRESSIFS (montant par verre)				100% FF	R dans la limite	des PLV			
Table de corres-	UNIFOCAUX	CLASSE B	Dans le ré- seau op- tique	Hors réseau optique	CLASSE B	Dans le ré- seau op- tique	Hors réseau optique	CLASSE B	Dans le ré- seau op- tique	Hors réseau optique
pondance des verres	(montant par verre)	Tarifs libres (**)	hors 100% Santé	hors 100% Santé	Tarifs libres (**)	hors 100% Santé	hors 100% Santé	Tarifs libres (**)	hors 100% Santé	hors 100% Santé
Simples	sphère de 0 à -/+2	35€		35€	75€		75€	90€		90 €
Simples	sphère de -2 à -4 ou de +2 à +4	40€		40 €	75 €		75 €	90€		90€
sphère entre 4 et 6 : Simples sphère au- delà de 6 : Complexes	sphère de -4 à -8 ou de +4 à +8	50€		50€	90€		90€	100€		100€
Complexes	sphère < -8 ou > +8	100€	Rembourse-	100€	125€	Rembourse-	125€	130 €	Rembourse-	130€
Simples	cylindre \leq +4 sphère de -2 à 0 ; sphère > 0 et S \leq 2	40€	ment intégral	40 €	85 €	ment intégral	85€	100€	ment intégral	100€
Simples	cylindre \leq +4 sphère de -4 à -2,25 ; sphère > 0 et 2 < S \leq 4	45€		45 €	85€		85€	100€		100€
sphère entre 4 et 6 : Simples sphère au- delà de 6 : Complexes	cylindre \leq +4 sphère de -8 à -4,25 ; sphère > 0 et 4 < S \leq 8	55€		55€	95€		95€	110€		110€
Complexes	cylindre ≤ +4 sphère > -8 ; sphère > 0 et 8 < S	105 €		105 €	110€		110€	120€		120€

			Solution A			Solution /			Solution /	
			au 1er jan	vier 2023		au 1er jan	vier 2023		au 1er jan	vier 2023
	GRILLES OPTIQUES (Sécurité sociale incluse)	BASE / CCN66 Adhésion obligatoire	BASE Adhésion obligatoire		OPTION 1 / CCN66 OPTION Adhésion facurative				OPTION 2 Adhésion facultative	
Complexes	cylindre > +4 sphère de -2 à 0	55€		55€	135€		135 €	140 €		140 €
Complexes	cylindre > +4 sphère de -4 à - 2,25	60€	Rembourse-	60€	135 €	Rembourse-	135 €	140 €	Rembourse-	140€
Complexes	cylindre > +4 sphère de -8 à - 4,25	70€		70€	140 €	ment intégral	140 €	150 €	ment intégral	150€
Complexes	cylindre > +4 sphère > -8	120€		120€	150 €		150€	160€		160 €
Table de corres-	MULTIFOCAUX OU PRO- GRESSIFS	CLASSE B	Dans le ré- seau optique	Hors réseau optique	CLASSE B	Dans le ré- seau optique	Hors réseau optique	CLASSE B	Dans le ré- seau optique	Hors réseau optique
pondance	(montant par verre)	Tarifs libres	hors 100%	hors 100%	Tarifs libres	hors 100%	hors 100%	Tarifs libres	hors 100%	hors 100%
des verres		(**)	Santé	Santé	(**)	Santé	Santé	(**)	Santé	Santé
Complexes	sphère de 0 à -/+2	75 €		75 €	160 €		160 €	180 €		180 €
Complexes	sphère de -2 à -4 ou de +2 à +4	80€		80€	160 €		160 €	180 €		180 €
Très com- plexes	sphère de -4 à -8 ou de +4 à +8	90€		90 €	175 €		175€	200€		200 €
Très com-	sphère < -8 ou > +8	130 €		130€	175€		175€	200€		200€
Complexes	cylindre \leq +4 sphère de -2 à 0 ; sphère > 0 et S \leq 2	90€		90 €	180 €		180 €	210€		210€
Complexes	cylindre \leq +4 sphère de -4 à -2,25 ; sphère > 0 et 2 < S \leq 4	95 €		95 €	180 €		180 €	210€		210€
Complexes	cylindre \leq +4 sphère de -8 à - 4,25 ; sphère > 0 et 4 < S \leq 8	105 €	Rembourse- ment intégral	105€	190 €	Rembourse- ment intégral	190 €	220€	Rembourse- ment intégral	220€
Très com- plexes	cylindre ≤ +4 sphère > -8 ; sphère > 0 et 8 < S	145 €		145 €	200 €		200 €	230 €		230 €
Très com- plexes	cylindre > +4 sphère de -2 à 0	115 €		115 €	180€		180 €	210 €		210€
Très com- plexes	cylindre > +4 sphère de -4 à - 2,25	120€		120€	180€		180 €	210 €		210€
Très com- plexes	cylindre > +4 sphère de -8 à - 4,25	130 €		130€	190 €		190 €	220€		220€
Très com- plexes	cylindre > +4 sphère > -8	170 €		170€	200 €		200 €	230 €		230 €

		Solution A			Solution A			Solution A	
		au 1er jan	vier 2023		au 1er jan	vier 2023		au 1er jan	vier 2023
GRILLES OPTIQUES (Sécurité sociale incluse)	BASE / CCN66 Adhésion obligatoire		BASE Adhésion obligatoire		OPTION 1 Adhésion facultative		OPTION 2 / CCN66 Adhésion fa- cultative	OPTION 2 Adhésion facultative	
				CLAS	SSE A100% Sant	é (*)			
				100% F	R dans la limite d	des PLV			
MONTURE ET AUTRES LPP	CLASSE B	Dans le ré- seau optique	Hors réseau optique	CLASSE B	Dans le ré- seau optique	Hors réseau optique	CLASSE B	Dans le ré- seau optique	Hors réseau optique
	Tarifs libres (**)	hors 100% Santé	hors 100% Santé	Tarifs libres (**)	hors 100% Santé	hors 100% Santé	Tarifs libres (**)	hors 100% Santé	hors 100% Santé
Verre neutre (montant par verre)	35 €	Rembourse- ment intégral	35€	75 €	Rembourse- ment intégral	75 €	90 €	Rembourse- ment intégral	90€
Monture (dont supplément pour mon- ture de lunettes à coque, Enfant de moins de 6 ans)	100€	100 € maxi	100€	100€	100 € maxi	100€	100€	100 € maxi	100 €
SUPPLEMENTS									
Supplément pour verres avec filtres de classe B	100 % FR dans la limite des PLV	100 % FR dans la	a limite des PLV	100 % FR dans la limite des PLV	100 % FR dans la limite des PLV		100 % FR dans la limite des PLV	100 % FR dans la limite des PL	
Prestation d'adaptation de la prescription médicale de verres correcteurs après réalisation d'un examen de la réfraction, en cas de renouvellement par l'opticien-lunetier d'une ordonnance pour des verres de classe B	100 % FR dans la limite des PLV	10 € par adaptation (minimum 100 % BR dans la limite des PLV)		100 % FR dans la limite des PLV	10 € par adaptation (minimum 100 % BR dans la limite des PLV)		100 % FR dans la limite des PLV	10 € par adaptation (minimum 100 % BR dans la limite des PLV)	
Autres suppléments pour verres de classe A ou B (prisme / système antipto sis / verres	100 % BR dans la limite des PLV	100 % BR dans la limite des PLV		100 % BR dans la limite des PLV	100 % BR dans la limite des PLV		100 % BR dans la limite des PLV	100 % BR dans la limite des PLV	

Sphère = SPH / cylindre = CYL (+) / S = SPH + CYL

PLV = Prix Limite de Vente fixés par décret

iséiconiques)

Panachage des verres et monture : un équipement peut être composé de deux verres d'une part, et d'une monture d'autre part, appartenant à des classes (A ou B) différentes

^(*) Equipements de classe A et prestations supplémentaires portant sur l'équipement de classe A pris en charge dans le cadre du « 100 % santé », tels que définis réglementairement. Panachage des verres et monture : un équipement peut être composé de deux verres d'une part, et d'une monture d'autre part, appartenant à des classes (A ou B) différentes.

^(**) Equipements de classe B, tels que définis réglementairement.

Cotisations mensuelles FRAIS DE SANTE CCN66 1er janvier 2023

			Taux conven	Taux (Taux Ccn66				
Situation de famille		GATOIRE OPTION 1 FACULTATIVE OPTION 2 FACULTATIVE (Base incluse) (Base incluse)		ACULTATIVE	BASE + OPTION 1 OBLIGATOIRE	OPTION 2 FACULTATIVE	BASE + OPTION 2 OBLIGATOIRE		
	En % du PMSS	En Euro	En % du PMSS	En Euro	En % du PMSS	En Euro	En % du PMSS	En % du PMSS	En % du PMSS
Salarié	1,48%	50,73 €	1,83%	62,73 €	2,22%	76,10 €	1,80%	2,19%	2,15%
Conjoint	1,61%	55,19 €	1,96%	67,19€	2,35%	80,56 €	1,93%	2,32%	2,28%
Enfant	0,73%	25,02 €	0,91%	31,19 €	1,09%	37,37 €	0,89%	1,07%	1,06%

Cotisations mensuelles FRAIS DE SANTE CCN66 au 1er janvier 2023

			Solution A	ADIM	ADIMECO *				
Situation de famille	SOCLE de BASE OBLIGATOIRE			FACULTATIVE incluse)		ACULTATIVE incluse)	BASE + OPTION 1 OBLIGATOIRE	OPTION 2 FACULTATIVE	BASE + OPTION 2 OBLIGATOIRE
	En % du PMSS	En Euro	En % du PMSS	En Euro	En % du PMSS	En Euro	En % du PMSS	En % du PMSS	En % du PMSS
Salarié	1,48%	50,73 €	1,83%	62,73 €	2,22%	76,10 €	1,80%	2,19%	2,15%
Conjoint	1,61%	55,19 €	1,96%	67,19 €	2,35%	80,56 €	1,93%	2,32%	2,28%
Enfant	0,73%	25,02 €	0,91%	31,19€	1,09%	37,37 €	0,89%	1,07%	1,06%

Actifs : y compris portabilité des droits sur l'ensemble des garanties (base et options).

La cotisation des enfants est gratuite à compter du 3ème enfant.

PMSS 2022 : 3 428 €

^{*} Maintien des taux 2 ans

^{*} Inclus les 2% du HDS

Exemples de remboursement (pour la base obligatoire au 1er janvier 2023)

DENTAIRE



Coût	Acte	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
700 €	Orthodontie prise en charge	193,50 €	483,75€	22,75 €
600 €	Couronne céramo-métallique sur dent du sourire (prothèse tarif libre)	84 €	276 €	240 €

OPTIQUE



Coût	Acte hors réseau	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
350 €	Equipement monture + verres simples (tarif libre)	0,09 €	169,91 €	180 €
800 €	Equipement monture + verres très complexes (tarif libre)	0,09€	439,91 €	360 €

SOINS COURANTS



Coût	Acte	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
60 €	Consultation spécialiste DPTAM	16,50 €	43,50 €	1,00 €
80 €	Consultation spécialiste non DPTAM	15,10 €	29,90 €	35,00 €

HOSPITALISATION



Coût	Acte	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
850 €	Honoraires chirurgien DPTAM pour une appendicectomie	229,49 €	487,66 €	132,85 €
850 €	Honoraires chirurgien non DPTAM pour une appendicectomie	229,49 €	344,23 €	276,28 €

Exemples de remboursement

(pour la base obligatoire + l'option 1 au 1er janvier 2023)

DENTAIRE



Coût	Acte	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
700 €	Orthodontie prise en charge	193,50 €	483,75€	22,75 €
600 €	Couronne céramo-métallique sur dent du sourire (prothèse tarif libre)	84 €	366 €	150 €

OPTIQUE



Coût	Acte hors réseau	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
350 €	Equipement monture + verres simples (tarif libre)	0,09€	249,91 €	100€
800 €	Equipement monture + verres très complexes (tarif libre)	0,09€	499,91 €	300 €

SOINS COURANTS



Coût	Acte	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
60 €	Consultation spécialiste DPTAM	16,50 €	43,50 €	1,00 €
80 €	Consultation spécialiste non DPTAM	15,10 €	29,90 €	35,00 €

HOSPITALISATION



Coût	Acte	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
850 €	Honoraires chirurgien DPTAM pour une appendicectomie	229,49 €	545,03 €	75,48 €
850 €	Honoraires chirurgien non DPTAM pour une appendicectomie	229,49 €	344,23 €	276,28 €

Exemples de remboursement

(pour la base obligatoire + l'option 2 au 1er janvier 2023)

DENTAIRE



Coût	Acte	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
700 €	Orthodontie prise en charge	193,50 €	506,50 €	0,00€
600 €	Couronne céramo-métallique sur dent du sourire (prothèse tarif libre)	84 €	366 €	150 €

OPTIQUE



Coût	Acte hors réseau	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
350 €	Equipement monture + verres simples (tarif libre)	0,09€	279,91 €	70 €
800€	Equipement monture + verres très complexes (tarif libre)	0,09€	559,91 €	240 €

SOINS COURANTS



Coût	Acte	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
60 €	Consultation spécialiste DPTAM	16,50 €	43,50 €	1,00 €
80 €	Consultation spécialiste non DPTAM	15,10 €	29,90 €	35,00 €

HOSPITALISATION



Coût	Acte	Remboursement SS*	Remboursement complémentaire santé	Reste à charge
850€	Honoraires chirurgien DPTAM pour une appendicectomie	229,49 €	620,51 €	0,00€
850 €	Honoraires chirurgien non DPTAM pour une appendicectomie	229,49 €	344,23 €	276,28 €

Le saviez-vous ?

La CCN 66 prévoit également des obligations en frais de santé.

Ils nous font confiance: les sociétés clientes ADIMECO













ADIMECO



contact@adimeco.fr



Siège Agence Paris

55 rue des petites Ecuries

75010 Paris



01 75 44 20 00

ADIMECO – Association loi 1er juillet 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n°02027908

Siège social : 17 avenue Maréchal Joffre – 92000 NANTERRE